

Règlement

● ARTICLE. 1

Généralités :

- Cette réunion n'est en aucun cas une épreuve sportive agréée à une fédération ou classée à une course chronométrée, mais une endurance de **cinq heures** (spéciale amateur). Le principe de la manifestation consiste à faire une endurance sur une piste tracée.
- Le chronométrage se fera à l'aide des puces électroniques
- De la courtoisie et de la bonne humeur vis-à-vis des autres sur le stand et durant toute l'épreuve vous sera demandée.
- Les organisateurs seront seuls juges, et de ce fait, aucune réclamation ne sera prise en considération. La transgression d'un seul des articles du présent règlement entraînera l'exclusion du participant.

Droit de participation :

- Pour pouvoir participer à l'endurance de tracteur tondeuse, chaque équipe devra remplir un bulletin d'inscription et verser un droit de 100 euros par équipe. Chaque inscription est définitive, et aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement de votre part.

Contrôle administratif :

- Chaque pilote devra donner son identité et l'autorisation parentale pour les pilotes mineurs (interdit aux moins de 15 ans).
- Pendant la durée des épreuves, aucun mécanicien ne sera toléré sur la piste pour une intervention mécanique. Stand obligatoire.

Les équipes :

- Les équipes sont composées de trois pilotes maximums, dont un adulte obligatoirement.
- Seuls les pilotes inscrits pourront participer.
- L'âge minimum pour piloter un tracteur tondeuse est de 15 ans avec autorisation parentale.
- L'équipe ne pourra pas changer de tracteur tondeuse pendant la course.
- Un seul tracteur tondeuse par équipe.

L'accueil :

- SAMEDI 20 septembre à 12h00, accueil des participants, mise en place des tracteurs tondeuses, vérification technique sur la ligne de départ, Briefing : le mot du Directeur de course

Sécurité :

- Tous les tracteurs tondeuses, quelle que soit la catégorie, doivent avoir un certain critère de préparation et protection référé à l'article 2.
- **Le port du casque intégral est obligatoire.**
- **Port de vêtements à manches longues et port de gants obligatoire**
- Le changement de casque entre pilotes est strictement interdit pendant le relais.
- Tous les participants doivent rouler au pas dans les stands.
- Les participants ne devront en aucun cas déplacer les barrières de sécurité.
- Chaque pilote tombant en panne sur la piste sera remorqué par un quad jusqu'à son stand.
- Aucun plein d'essence ne se fera sur la piste.
- Le ravitaillement des tracteurs tondeuses se fera en dehors des stands, dans un enclos approprié à cet effet.
- Veuillez respecter la sécurité en rentrant et en sortant des stands.
- Chaque équipe doit rouler au pas dans les stands.

- Les changements de pilotes doivent être opérés dans les stands.
- Chaque équipe doit se munir d'un jerrican homologué carburant.
- Un extincteur est obligatoire dans chaque stand par équipe.
- Tous les tracteurs tondeuses doivent circuler **UNIQUEMENT** dans l'enceinte des stands et de la piste.
- L'ALCOOL ET LES STUPÉFIANTS au volant est impardonnable; tout pilote ou mécanicien en état d'ébriété sera exclu de la compétition sur décision des organisateurs ou de trois autres participants qui auraient remarqué un comportement dangereux.
- Un seul véhicule par stand sera autorisé !
- Le parc pilote sera fermé du samedi 12h et ne rouvrira ses portes qu'après la fin de la remise des prix le dimanche soir (aucun tracteur ne pourra sortir durant le week-end).

Restitutions des effets / Caution :

- Les cautions sont à régler pendant l'inscription.
- Les cautions vous seront remboursées à la restitution des effets.
- Restitution complète des effets **le dimanche 21 septembre 2025** dès la fin de course.
- Tolérance 0 pour les puces !!!
- À défaut, la ou les cautions ne seront pas remboursées.

● ARTICLE .2

Carrosserie - Châssis :

- La structure du châssis et la carrosserie devront être équivalentes à un tracteur tondeuse.
- Les protections avant et arrière ne doivent pas dépasser l'extérieur des roues.
- La largeur arrière hors tout du tracteur sera au maximum de **1100 mm**.
- Feux obligatoires à l'avant et à l'arrière du tracteur.
- Aucune suspension autorisée sur le châssis.
- Présence d'anneaux de remorquage à l'avant ou à l'arrière.
- Le tracteur ne devra comporter aucune arête vive ou tranchante.

Motorisation :

- Sont acceptés pour cette course uniquement les tracteurs avec motorisation d'une puissance de **18 chevaux** maximum et de marque d'origine de tracteur tondeuse.

Transmission :

- Sont acceptés pour cette course uniquement les tracteurs avec transmission par courroie entre le moteur et la boîte à vitesse.
- Les boîtes à vitesse seront obligatoirement de marque d'origine de tracteur tondeuse avec différentiel non bloqué.

Coupe circuit :

- Le tracteur tondeuse devra être équipé d'un coupe circuit homologué.

Élément de manœuvre :

Le tracteur tondeuse devra être équipé :

- D'un volant
- De **3 pédales** actionnées aux pieds pour l'accélérateur, le frein et l'embrayage suivant le schéma d'explication.

Suivant les caractéristiques énoncées ci-dessus, sont donc interdit :

- Les moteurs de plus de 18 chevaux
- Les différentiels bloqués
- Les renvois d'angle, ponts de quad, ponts de karting, embrayage centrifuge
- Les guidons
- Les accélérateurs au volant
- Les pots d'échappement libre et hors gabarit du tracteur
- Les boules d'attelage
- Le casque non intégral

Un contrôle technique sera réalisé sur tous les tracteurs avant la course. L'organisateur de la course se réserve le droit de réaliser des contrôles supplémentaires au besoin.

Les commissaires sont en mesure de renvoyer un tracteur tondeuse aux stands si celui-ci leur paraît dangereux.

● ARTICLE .3

Tenue du pilote de course :

- Le port d'un casque intégral est obligatoire lorsque le tracteur tondeuse est en mouvement.
- Tenue adaptée : pantalon, chaussures fermées, vêtement à manches longues et gants ...

Briefing :

- Le président de course informera les pilotes et les mécaniciens des mesures de sécurité pour ces épreuves.
- Il sera rappelé aux pilotes les usages des drapeaux de course.

Signalisation :

Les commissaires de piste communiqueront avec vous par l'intermédiaire de drapeau de couleur à respecter tout le long de cette épreuve, essai et course :

- **Jaune agité** : réduire la vitesse et interdiction de dépasser un concurrent, il y a un problème sur la piste
- **Rouge** : Arrêt des tracteurs sur place. Le directeur de course arrête la course à l'aide du safety-car (quad). Vous devez rester derrière et attendre les instructions.
- **Noir** : Pénalité du pilote à l'appréciation du commissaire de course.
- **Damier noir et blanc** : fin de la course

Préparation du tracteur tondeuse : Pour tous renseignements techniques, contactez Jean-Luc LOMBARD au 07.85.63.70.11

Réparation dans les stands : Des bâches ou tapis absorbant sont obligatoires dans les stands pour protéger l'environnement lors des réparations.

ARTICLE .4

Grille de départ et départ :

- Le placement des concurrents sur la ligne de départ sera opéré de manière aléatoire.
- Les tracteurs seront moteur éteint sur la piste.
- Départ des pilotes style « 24h ».

Safety-car (quad) :

- Le quad sera mis en service pour neutraliser la course, sur décision du Directeur de course exclusivement. Il sera muni d'un drapeau rouge.
- En cas de panne sur le circuit, il est strictement interdit à quiconque de pénétrer sur celui-ci.
- Le Safety-car (quad) sera le seul moyen de locomotion aux pilotes pour ramener le tracteur tondeuse à son stand.
- En cas de non-respect de ces consignes de sécurité, des pénalités seront attribuées.

Arrêt de la course :

- Le directeur de course pourra à tout moment arrêter l'épreuve à l'aide du drapeau rouge si la sécurité ne peut plus être garantie, ou pour sortir un tracteur tondeuse de la piste.

Pénalité :

- Les poussettes volontaires et intempestives ou le comportement dangereux sera sanctionné par un avertissement, ou par un ou des tours de pénalité.
- Une exclusion définitive peut être infligée suivant le comportement.

Règlement des stands :

- Le ravitaillement en essence des tracteurs tondeuses se fera dans les stands.
- Il est obligatoire d'éteindre le moteur du tracteur tondeuse pour faire le plein.
- Toute source de chaleur est interdite dans les stands, et il est strictement interdit de fumer.
- Les tracteurs tondeuses doivent rouler au pas dès leurs entrées aux stands.

Arrivée :

- Le signal de fin de course sera donné à 21H00 le samedi et à 17h00 le dimanche, dès que le premier tracteur tondeuse du classement franchira la ligne d'arrivée.

Assurances :

- En aucun cas, les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables des dommages matériels entre participants.

Différends sportifs :

- Les participants doivent respecter les règlements et faire preuve d'une attitude correcte.
- De la courtoisie et de la bonne humeur vous seront demandées vis-à-vis des participants et des commissaires de courses durant l'épreuve.
- La transgression d'un seul article du présent règlement entraînera l'exclusion immédiate du participant.

Interprétation :

- En cas de doute concernant l'interprétation du présent règlement, veuillez contacter le Directeur de course le jour de l'épreuve.

Annulation :

- En cas de mauvais temps ou d'événements exceptionnels, l'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve.

Infos :

- Le prix d'inscription comprend un parcours sécurisé, commissaires de pistes, le chronométrage à puces électronique pour les classements et quads pour l'évacuation des tracteurs en cas de panne, la sonorisation de l'ensemble de la piste avec speaker, le poste de secours et le médecin.

• **ARTICLE .5**

ANNEXE III.22.

Arrêté du 28 Février 2008 du code de sport. Règle relative aux concurrents ou participants. Aptitude médicale.

Assurance :

Les participants doivent présenter une copie d'un certificat médical de moins de 1 an de non contre-indication à la pratique de sports mécaniques.

Tout participant étant sur les stands, sur la piste et aux alentours du site avec les tracteurs tondeuses est tenu responsable aussi bien moralement que financièrement de toute dégradation, pollution ou préjudice qu'il pourrait occasionner.

En aucun cas les organisateurs ne pourront être tenus responsables de tout dommage matériel ou corporel pour les participants entre eux vis-à-vis d'un tiers, pour dégradation, perte ou vol d'effets personnels.

Seul l'organisateur est assuré vis-à-vis du public par la déclaration faite à la préfecture.

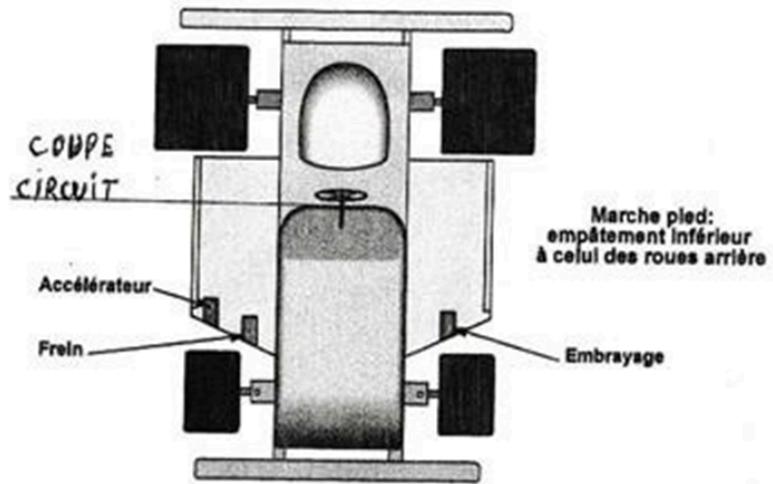
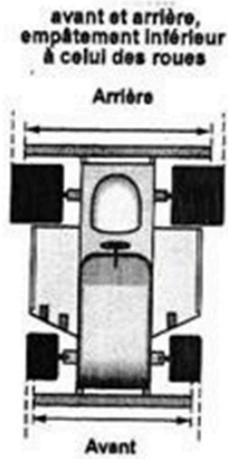
• **ARTICLE .6**

Challenge de l'Ain :

Pour participer au challenge de l'Ain, l'équipage doit concourir à au moins deux des courses de l'Ain à savoir Romans, Ramasse et Beaupont. Le classement est effectué suivant le cumul du nombre de tours sur l'ensemble de ces courses. Les 3 premiers se verront remettre un lot. La coupe est remise en jeu chaque année, pour pouvoir la conserver un même équipage devra gagner 3 années consécutives ce challenge.

Organisateurs : M. Ludovic JACQUET

Schéma d'explication



Echappement:

